

OBJET : Encaissement chèque DFGFI – Dégrèvement taxe foncière 2018

Le Maire a reçu un chèque de 373 € de la DGFIP en raison d'un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte l'encaissement de ce chèque d'un montant de 373 €.

OBJET : Coupes non réglées

Après en avoir délibéré, par dérogation à l'aménagement forestier en vigueur, le Conseil Municipal demande la suppression du martelage de la parcelle 39a pour les raisons suivantes :
parcelle fortement touchée par la tempête de 2015.

L'ONF intégrera cette décision dans sa programmation des martelages.

OBJET : Acceptation adhésion au PETR Pays de Verdun

Monsieur le Maire présente le PETR du Pays de Verdun (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et donne lecture du projet de statuts qui ont pour but la transformation de la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun en PETR.

Monsieur le Maire précise que 7 EPCI à fiscalité propre sont concernés par cette transformation :

- Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée
- Communauté de Communes Argonne Meuse
- Communauté de Communes du Pays de Stenay - Val Dunois
- Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- Communauté de Communes Damvillers Spincourt
- Communauté de Communes du Pays d'Étain.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy au PETR du Pays de Verdun
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'application de cette délibération.